

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 34 pris en Conseil d'administration.

n° 34

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 497 du 30/04/1938

Date de publication
8 avril 1938

Date du numéro
30 avril 1938

TEXTE INTÉGRAL

Le bénéfice de l'entrepôt fictif est accordé à la Société de magasinage et d'entrepôts et à la Société franco-italienne de transit Condrand frères. Afriane-Orientale, négociants à Djibouti.